

Ville de Béthune



MAIRIE

Attention, des sites Internet vous vendent d'état civil normalement gratuits

Un acte d'état civil est presque toujours gratuit. Or, certains sites internet vous proposent de les acheter pour un prix. La facture peut s'élever à 30 euros pour une démarche complètement gratuite en Mairie.

Publié le 11 février 2020

Une simple recherche sur Internet suffit pour les trouver. Un certain nombre de sites internet proposent d'envoyer aux usagers des actes d'état civil contre de l'argent : passeports, cartes d'identité, extraits d'acte de naissance... Cette démarche n'est pas toujours illégale, mais la plupart de ces démarches se réalisent gratuitement en Mairie.

De faux sites officiels



Par ailleurs, certains sites commerciaux peuvent passer pour des sites officiels de l'administration en portant certains marqueurs : les couleurs Bleu-Blanc-Rouge, les logos de ministère et ou d'organisme d'Etat, la Marianne, une mention « gouv.org » à la fin de l'adresse... Ces démarches commerciales ne concernent pas seulement les actes d'état civil, mais aussi les démarches en ligne autour des impôts ou des cartes grises. Le Ministère de l'Economie, des Finances et des Comptes publics donne [quelques astuces pour les repérer](#).

Mes démarches d'état civil sécurisées

La Ville de Béthune vous invite donc à vous montrer prudents et vous rappelle que seules les Mairies peuvent délivrer des actes d'état civil et la plupart du temps, ces actes sont gratuits. Les seuls actes payants sont les suivants :

- > Le passeport : il faut s'affranchir d'un timbre dématérialisé en vente sur le site officiel de [Agence Nationale des Titres Sécurisés \(ANTS\)](#)
- > La carte d'identité uniquement en cas de perte ou de vol : comme pour le passeport, le paiement s'effectue via un timbre dématérialisé délivré par [l'ANTS](#).

Tous les autres actes d'état civil sont gratuits et délivrés par la Mairie.

Pour les obtenir, vous avez plusieurs moyens à votre disposition :

- > Vous pouvez vous rendre à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou du centre administratif
- > Vous pouvez passer par la plateforme de démarches en ligne [B'Cllic](#)

En cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec votre mairie au 03 21 63 00 00.